

Communication

au Conseil départemental

Séance du vendredi 14 mars
2025

N° CD-2025-2-8-6

RAPPORT 2023 SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE -SEM ET SPL- DONT LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE EST ACTIONNAIRE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BOHN Patricia donne procuration à MATT Nicolas
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à SUBLON Yves
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
MUNCK Marc donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
RAPP Catherine donne procuration à COUCHOT Alain
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ABSENT :

LORENTZ Michel

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les articles L1524-5 et D1524-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'avis de la 8^{ème} Commission efficacité et sobriété financière du 5 mars 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le débat en séance plénière du 14 mars 2025,

- Donne acte au Président de la Collectivité européenne d'Alsace de la communication relative à la situation financière des sociétés d'économie mixte :
- Alsabail, Alsace Habitat, SERS, CITIVIA-SEM, Maison du Territoire
et
- CITIVIA-SPL, dont la Collectivité européenne d'Alsace est actionnaire.

Acte est donné

17 non-participations au vote

Yves SUBLON, Président de ALSABAIL

Pierre BIHL, Lara MILLION, Catherine GRAEF-ECKERT, Pascale PFEIFFER et
Sébastien ZAEGEL, membres du CA au sein d'ALSABAIL

Etienne WOLF, Président de Alsace Habitat

André ERBS, Chantal JEANPERT, Pascale PFEIFFER, Nathalie KALTENBACH,
Michèle ESCHLIMANN, Jean-Louis HOERLE, Serge OEHLER et Sébastien ZAEGEL,
membres du CA au sein de Alsace Habitat

Lara MILLION, Marc MUNCK et Jean-Luc SCHILDKNECHT, membres du CA au
sein de la SEM Maison du Territoire

Michèle ESCHLIMANN, André ERBS, Lara MILLION et Jean-Philippe MAURER,
membres du CA au sein de la SERS

Lara MILLION, Présidente de CITIVIA SEM et membre du CA au sein de CITIVIA
SPL
Jean-Luc SCHILDKNECHT, Pierre VOGT, Marc MUNCK, membres du CA au sein
de CITIVIA SEM